**TdR- Responsable de l’examen/révision de DIS**

(modèle)

*Un responsable de l'examen/révision de la DIS est un membre du personnel identifié au sein de l'opération pour aider à l'examen des cas avant leur soumission au panel de DIS, assurant ainsi des contrôles de qualité supplémentaires et fournissant des conseils sur la collecte d'informations et le suivi. Il / elle est normalement affecté(e) dans des opérations avec un nombre particulièrement élevé d'enfants pour lesquels des DIS sont nécessaires. Dans les opérations / bureaux avec peu de cas à un moment donné, le superviseur de DIS ou le coordinateur de DIS sera responsable de l'examen des cas. Les chargés de la révision de DIS sont normalement des travailleurs sociaux ou des superviseurs des travailleurs sociaux, mais selon le contexte opérationnel, ils peuvent également être un personnel de protection ou de protection communautaire. Il est identifié par le superviseur de la DIS et confirmé par le chef du bureau.*

*Responsabilités :*

* Assurer la liaison avec les travailleurs sociaux pour recevoir et examiner les rapports de DIS en temps opportun. Cela peut inclure d'encourager les travailleurs sociaux à terminer les cas pendants sans compromettre la qualité et les garanties du processus ;
* Fournir des conseils aux travailleurs sociaux pour remplir les rapports de DIS, recueillir des informations supplémentaires et rédiger les rapports de DIS.
* Compiler / organiser et envoyer les rapports examinés au superviseur DIS pour soumission au Panel ;
* Répondre et clarifier les questions sur des cas spécifiques soulevés par le superviseur de la DIS ;
* Sur demande, assister aux réunions du panel DIS pour fournir des informations supplémentaires sur les cas examinés par le Panel ;
* Promouvoir et superviser[[1]](#footnote-1) la mise en œuvre de la procédure relative à l'intérêt supérieur en tant qu'outil de protection de l'enfant pour tous les enfants à risque, et travailler pour intégrer la procédure d'intérêt supérieur et le processus de DIS dans la stratégie globale de protection de l'enfant ; et
* Aider le superviseur de DIS à dispenser une formation aux travailleurs sociaux, en particulier sur l'évaluation, la formulation de recommandations et la rédaction de rapports de DIS.

*Exigence :*

* Le travailleur chargé de l'examen/révision des DIS peut-être un membre du personnel du HCR ou un membre du personnel d'une organisation partenaire ;
* Le membre du personnel sélectionné aura une solide expérience dans le domaine de la protection, y compris la protection de l'enfance ;
* Très bonne connaissance de la procédure de l'intérêt supérieur (gestion de cas) ;
* Bonnes compétences en communication, y compris des compétences en langue écrite

1. Selon le contexte opérationnel, la supervision de la mise en œuvre de la procédure de DIS peut-être effectuée par le superviseur de DIS ou le coordinateur de DIS. [↑](#footnote-ref-1)